



Remboursement frais réparation véhicule

Par **Dedel69**, le **05/10/2012** à **17:47**

Bonjour,

Je voudrais avoir quelques informations concernant un litige qui est survenu début Mai et pour lequel j'attends un remboursement de frais avancés. Début Mai en revenant de congés, je m'aperçois que mon véhicule, garé au sous-sol de l'immeuble dans lequel je réside, a été endommagé par une fuite d'eau émanant du plafond. Des traces blanches (calcaire) étaient visibles sur l'aile et la portière arrière gauche. J'ai fait un constat avec le syndic de l'immeuble que j'ai envoyé le jour même (j'ai appris par la suite que le syndic avait envoyé son exemplaire 1 mois et demi après). Mon véhicule a été expertisé et réparé contre 250 € que j'ai payé. Mon assurance s'est donc rapproché de l'assurance du syndic pour demander cette somme afin qu'elle me soit restituée. A ce jour, mon assurance m'appelle tous les débuts de moi pour me dire qu'ils n'arrivent pas à obtenir ce remboursement malgré les nombreux recommandés, fax et appels. L'assurance adverse étant à l'image du syndic (des bras cassés), quel recours puis je avoir pour me faire rembourser ces 250 €. Je ne vais pas attendre 10 ans...

Merci.

Par **janus2fr**, le **05/10/2012** à **18:05**

Bonjour,

Comment étiez-vous assuré ? Tout risque ou non ?

Par **Dedel69**, le **05/10/2012** à **18:07**

Merci pour votre réponse rapide. Je suis assuré en formule tous risques.

Par **janus2fr**, le **06/10/2012** à **14:40**

En tout risque, dans un cas comme celui-ci, l'assurance rembourse immédiatement les réparations moins la franchise. Ensuite, lorsque le recours envers l'autre assurance aboutit, l'assureur rembourse la franchise.

Il est probable ici que la franchise soit supérieure au coût des réparations.

Par **Dedel69**, le **06/10/2012** à **19:34**

Bonjour,

Le montant de la franchise était légèrement supérieur au montant des frais de réparation.